



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9204^e séance

Mardi 29 novembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Opong-Ntiri (Ghana)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Ríos Sánchez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Dans mes exposés, j'ai à maintes reprises mis le Conseil de sécurité en garde contre les dangers d'une escalade militaire en Syrie. Je suis venu en personne aujourd'hui pour dire au Conseil de sécurité qu'une logique d'escalade est en train de se mettre en place, ce qui est inquiétant et dangereux.

Depuis de nombreux mois, nous constatons une lente augmentation des frappes mutuelles entre les Forces démocratiques syriennes (FDS), d'une part, et la Türkiye et les groupes d'opposition armés, d'autre part, dans le nord de la Syrie, avec des violences qui débordent sur le territoire turc. Le 20 novembre dernier, une semaine après le terrible attentat à la bombe d'Istanbul, que la Türkiye a attribué au « Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple », une affirmation que les FDS ont démentie, la Türkiye a lancé ce qu'elle a baptisé l'opération Griffes-Épées.

Les frappes aériennes turques ont immédiatement touché un grand nombre de ce qui a été qualifié de cibles du « Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple » dans le nord de la Syrie et en Iraq. Les FDS et les groupes qui leur sont affiliés affirment que certaines de ces frappes ont touché des infrastructures civiles et fait des victimes civiles. Des frappes des FDS contre les forces turques et les zones contrôlées par l'opposition armée, ainsi qu'à l'intérieur

du territoire turc, ont également été signalées, dont certaines auraient touché des infrastructures civiles et fait des victimes parmi la population.

Le Secrétaire général a appelé toutes les parties à exercer la plus grande retenue et à éviter toute escalade, que ce soit dans les airs ou sur terre. Qu'il me soit permis d'insister sur le fait que la Türkiye, l'opposition armée et les FDS doivent immédiatement désamorcer la situation.

Cet appel à la retenue et à la désescalade vaut également pour toutes les autres régions de Syrie.

Des faits très préoccupants se sont produits à Edleb, notamment des séries de frappes aériennes et terrestres pro-gouvernementales. Certaines d'entre elles ont touché des camps de déplacés, tuant et blessant des civils, détruisant des tentes et déplaçant des centaines de familles, tandis que d'autres ont endommagé des infrastructures sanitaires. Des attaques du groupe Hay'at Tahrir el-Cham, inscrit sur la Liste du Conseil de sécurité, contre les forces gouvernementales et des zones contrôlées par le Gouvernement, qui auraient fait des victimes civiles, ont été signalées.

Des frappes attribuées à Israël ont touché Damas, Homs, Hama et Lattaquié, poussant le Gouvernement syrien à riposter par des tirs antiaériens. On signale aussi des frappes aériennes à la frontière entre la Syrie et l'Iraq. Les États-Unis ont indiqué que des roquettes avaient touché les forces de la coalition qu'ils dirigent à Chaddadé.

Dans le sud du pays, la ville de Deraa continue d'être le théâtre de problèmes et de tensions sur le plan de la sécurité, de même que de nouveaux affrontements militaires entre les factions locales et les forces gouvernementales syriennes, dans le contexte de ce qui serait une opération anti-Daech menée par d'anciens combattants de l'opposition, en plus d'atteintes à la sécurité à la frontière, qui, selon Amman, sont liées à la contrebande de drogues.

Le viol et le meurtre épouvantables de deux jeunes Égyptiennes nous rappellent que la situation dans le camp de Hol demeure très préoccupante.

Les tendances sont profondément inquiétantes et les risques d'une nouvelle escalade sont réels. Je voudrais mettre en garde le Conseil de sécurité contre le scénario qui verrait des opérations militaires de grande envergure menées par un seul acteur avoir des répercussions sur tous les autres théâtres d'opérations, mettant

fin au blocage stratégique qui permet de maintenir un calme relatif depuis près de trois ans. Une telle escalade ne ferait pas qu'aggraver les préjudices dévastateurs déjà infligés aux civils syriens ; elle mettrait aussi davantage en péril la stabilité régionale. En outre, les groupes terroristes inscrits sur la Liste, qui sont maîtrisés mais non vaincus, tireraient immédiatement parti de tout regain d'instabilité.

Par conséquent, j'appelle haut et fort tous les acteurs à faire preuve de retenue et à s'engager dans des efforts sérieux pour rétablir le calme et progresser vers un cessez-le-feu à l'échelle nationale et vers une approche coopérative de la lutte contre le terrorisme, qui soit conforme au droit international humanitaire.

La protection des civils et des infrastructures civiles est absolument essentielle. La Syrie a besoin de moins d'activité militaire et de se concentrer davantage sur le processus politique et la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). C'est le message que nous avons transmis aux membres du groupe de travail sur le cessez-le-feu à Genève et que j'ai porté à Astana la semaine dernière, lors de ma rencontre avec de hauts représentants de l'Iran, de la Russie et de la Türkiye, ainsi qu'avec des représentants du Gouvernement et de l'opposition et des représentants de la Jordanie, de l'Iraq et du Liban.

Je voudrais rappeler au Conseil que les civils syriens continuent de subir de terribles souffrances sous de multiples formes, au-delà des effets du conflit violent. Comme les membres le savent, 6,8 millions de personnes ont été contraintes de fuir et restent déplacées à l'intérieur du pays ; 6,8 millions d'autres sont des réfugiés ; et quelque 14,6 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire. Je suis sûr que M. Griffiths en dira plus à ce sujet. Ces besoins ont augmenté ces dernières années, sur fond de conditions économiques catastrophiques dues aux plus de 10 années de guerre et de conflit, à la corruption, à la mauvaise gestion, à la crise financière libanaise, à la maladie à coronavirus (COVID-19), aux sanctions et à la guerre en Ukraine. Pas plus tard que cette semaine, la livre syrienne a atteint des niveaux historiquement bas. Il est clair que le Gouvernement et les intervenants extérieurs doivent prendre des mesures pour endiguer la crise économique. Je rappelle aux membres que toute répercussion humanitaire des sanctions qui risquerait d'aggraver le sort des Syriens ordinaires, notamment par l'effet d'un excès de zèle, doit être évitée et atténuée.

Je rappelle également qu'un nombre incalculable de Syriens continuent de voir leurs droits humains violés. J'ai une nouvelle fois soulevé la question des détentions arbitraires, des disparitions forcées et des personnes portées disparues auprès de tous les principaux interlocuteurs que j'ai rencontrés à Astana la semaine dernière, y compris les hauts représentants du Gouvernement syrien. La transparence, des données claires et des mécanismes de suivi restent essentiels à la crédibilité de toute initiative de libération. Mon équipe a également pris part aux activités du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues. Nous avons réitéré notre appel en faveur de concertations davantage axées sur le fond et plus fréquentes sur ce sujet afin d'obtenir des avancées concrètes.

Nous continuons d'organiser à Genève des réunions du groupe de travail sur l'aide humanitaire et demandons un accès humanitaire accru et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin dans toute la Syrie, par tous les modes d'acheminement. La résolution 2642 (2022) permet l'accès transfrontière et met en lumière la nécessité de renforcer l'accès à travers les lignes de front, ainsi que d'un relèvement rapide, et je crois savoir que des progrès ont effectivement été réalisés dans ce domaine. Il est important que le Conseil continue d'appuyer ce mécanisme, d'autant plus que nous assistons à l'émergence d'une épidémie de choléra en Syrie.

Nous continuons de dialoguer avec un très large éventail de parties prenantes syriennes, notamment par l'intermédiaire du Comité consultatif des femmes syriennes et du Bureau d'aide à la société civile, afin d'obtenir des conseils sur la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Comme toujours, j'ai apprécié de pouvoir rencontrer des membres du Comité consultatif des femmes syriennes lors de leur récente réunion à Genève, où elles ont fait part de leur inquiétude face à l'impasse dans laquelle semble se trouver le processus politique.

À la lumière des réalités sur le terrain et du contexte politique, je continuerai de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes sur des mesures de confiance par étapes et réciproques afin de contribuer à instaurer la confiance entre tous les acteurs et de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Il existe selon moi de nombreux domaines dans lesquels les parties prenantes pourraient prendre

des mesures mutuelles, réciproques et vérifiables qui contribueraient à répondre aux préoccupations légitimes et, surtout, aux besoins des civils syriens en atténuant leurs souffrances et en favorisant un environnement sûr, calme et neutre, élément essentiel du processus politique. Je salue l'intérêt accru que cette approche suscite chez de nombreux acteurs, y compris des membres du Conseil de sécurité, dont plusieurs ont approfondi leur dialogue avec moi en esbossant les mesures qu'ils pourraient prendre. J'attends avec intérêt de poursuivre la concertation avec le Gouvernement syrien sur cette question lors de ma visite à Damas la semaine prochaine et, bien sûr, dans le cadre de discussions sur l'ensemble des éléments de la résolution 2254 (2015), tout comme je le ferai prochainement avec la Commission syrienne de négociation.

À cet égard, je suis préoccupé par le fait que la Commission constitutionnelle ne s'est pas réunie depuis six mois car il s'agit du seul processus dans lequel des Syriens désignés par le Gouvernement, l'opposition et la société civile se rencontrent et discutent des aspects de leur avenir commun. Plus longtemps elle restera en sommeil, plus il sera difficile de la relancer, or l'absence d'un processus politique crédible ne peut que favoriser la poursuite du conflit et de l'instabilité. La Fédération de Russie a soulevé certaines questions sur le lieu des réunions de la Commission constitutionnelle, questions qui ont été réglées de manière exhaustive, et je remercie les autorités suisses de leur réceptivité. Une autre question a maintenant été évoquée, qui ne relève pas de la compétence de la Suisse. En tout état de cause, si on est prêt à reconnaître que le plus important est que les Syriens reprennent leurs travaux, je pense qu'il existe une voie claire pour permettre la reprise du processus à Genève. À Astana, j'ai lancé un appel aux garants pour qu'ils appuient mon appel à la tenue d'une réunion de la Commission constitutionnelle à Genève en janvier. Si la Commission se réunit à nouveau, ou quand elle se réunira, il sera important que des avancées soient réalisées sur le fond. J'ai notamment lancé un appel au coprésident de la Commission nommé par le Gouvernement pour qu'il réponde de manière constructive aux idées, partagées en juin et abordées dans divers contextes avec lui, visant à accélérer les travaux de la Commission. Comme l'indique le mandat de la Commission, nous devons travailler avec diligence et sans interruption pour produire des résultats et progresser dans nos travaux. C'est essentiel si nous voulons que le peuple syrien considère la Commission constitutionnelle comme un processus crédible.

J'ai l'impression que nous sommes à la croisée des chemins. Je suis inquiet à l'idée qu'une opération militaire majeure reprenne après trois ans de calme relatif. Je crains les répercussions que cela aurait sur les civils syriens et sur la sécurité dans la région. Je crains également un scénario d'escalade de la situation, en partie parce qu'aujourd'hui, aucun effort sérieux n'est déployé pour trouver une solution politique au conflit. Cependant, je pense qu'il existe une voie claire à suivre. Les mesures que nous devons prendre dans les semaines à venir sont parfaitement réalisables. Je voudrais en souligner quelques-unes. Il faut renoncer à l'escalade et rétablir un calme relatif sur le terrain, renouveler le mécanisme du Conseil sur le front humanitaire, reprendre et rendre plus substantielles les réunions de la Commission constitutionnelle à Genève, donner la priorité à l'action pour les détenus, les personnes portées disparues et les victimes de disparitions forcées, et approfondir le travail d'identification et de mise en œuvre des premières mesures de confiance par étapes et réciproques.

Cette approche permettrait petit à petit de réaliser des progrès qui contribueraient à créer une dynamique et à nous mettre sur la voie d'un objectif plus ambitieux : une solution politique globale, conforme à la résolution 2254 (2015), qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens et rétablisse la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. À défaut, nous ne verrons que davantage de souffrances, de violence et d'instabilité. J'appelle toutes les parties à rejeter cette option et à trouver des moyens de coopérer pour forger une voie plus constructive.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement dire que la force des mots de M. Pedersen définit le contexte du débat d'aujourd'hui. Je lui en suis très reconnaissant.

Le Conseil a déjà entendu mes exposés, ou ceux de ma coordonnatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Joyce Msuya, sur la situation humanitaire en Syrie, qui sont présentés au moins une fois par mois depuis un an. Mes déclarations sont totalement prévisibles. J'ai tendance à parler de chiffres, du nombre de camions qui franchissent les lignes de front, du nombre de projets de relèvement rapide mis en œuvre et de leur

localisation, et du nombre d'emplois créés. Il s'agit de détails techniques.

Les membres ont tous entendu nos réponses aux questions posées lors du dialogue interactif informel de la semaine dernière et je ne les répéterai pas aujourd'hui. Il nous faut recentrer notre attention sur le peuple syrien et réévaluer avec quelle efficacité nous répondons à ses besoins même les plus élémentaires, en tenant compte des préoccupations alarmantes dont M. Pedersen nous a fait part aujourd'hui.

La tendance est claire : il y a plus de gens chaque année qui ont besoin de nous pour survivre. La mince lueur d'espoir qui s'était fait jour en 2017, lorsque le nombre de personnes en difficulté avait commencé à baisser, s'est rapidement éteinte dès 2020. Nous nous attendons à voir le nombre de destinataires de l'aide humanitaire passer de 14,6 millions cette année à plus de 15 millions en 2023. Autrement dit, près de 12 ans après le début du conflit en Syrie, 80 % des habitants du pays sont dépendants de l'aide humanitaire. Or, comme je l'ai déjà dit dans cette salle à de nombreuses reprises, nous continuons de leur faire faux bond à cet égard, chaque mois, chaque année, toujours un peu plus, alors que l'écart entre les besoins et le financement ne cesse de croître.

En Syrie, les communautés sont prises en tenailles entre des extrêmes. Elles ont traversé un cataclysme. Elles luttent pour survivre. Plus tôt ce mois-ci, comme M. Pedersen l'a si clairement souligné, les tirs d'artillerie, les frappes aériennes et les accrochages dans les environs d'Edleb ont détruit les logements de centaines de familles déplacées dans trois camps gérés par des organisations humanitaires. Au moins neuf civils ont été tués et 75 blessés, y compris des enfants. Plus de 400 familles ont été déplacées en conséquence de cette seule attaque. Ne serait-ce que la semaine dernière, des frappes aériennes se sont abattues près d'une clinique de l'hôpital de Bab el-Haoua, causant des dommages et entraînant l'évacuation d'au moins 90 malades qui étaient soignés dans cet hôpital, ainsi que de travailleurs humanitaires et sanitaires et d'autres civils.

Les récentes hostilités dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie, comme M. Pedersen l'a noté, ont eu un effet préjudiciable sur la vie des civils et sur les infrastructures civiles critiques, qui sont bien sûr protégées en principe par le droit international humanitaire. Des civils ont fui leur foyer dans les provinces d'Alep et de Hassaké. Certains services humanitaires ont dû être provisoirement suspendus. Je répète, comme je le

fais toujours, que toutes les parties doivent avoir soin, je les en conjure, d'épargner les civils et les biens de caractère civil dans toutes leurs opérations militaires. Tout comme M. Pedersen, mais je ne vais pas répéter ce qu'il a dit, je suis horrifié par la mort de deux filles de 12 et 15 ans dans le camp de Hol. La vie là-bas est misérable, mais leur mort est une tragédie.

Des précipitations insuffisantes et des conditions de sécheresse grave, combinées à de faibles niveaux d'eau dans l'Euphrate et à des infrastructures hydriques endommagées, continuent de priver des millions de gens d'eau potable. C'est le meilleur exemple qu'on puisse trouver des conséquences d'une convergence des conflits et des changements climatiques. Nous alertons régulièrement le Conseil de sécurité au sujet de la crise de l'eau dans le nord de la Syrie, et nous avons déjà abordé la question dans cette salle. Que le choléra, maladie véhiculée par l'eau, soit en train de se propager rapidement n'a donc rien de surprenant, pas plus que le fait qu'il s'est infiltré au Liban. Comme nous ne le savons que trop bien, les maladies ne s'arrêtent pas aux frontières.

En Syrie, les gens ont chaque jour un peu plus de mal à mettre de la nourriture sur la table. La hausse fulgurante des prix alimentaires mondiaux leur assène un coup particulièrement violent, étant donné que le pays est hautement tributaire de l'importation de produits essentiels, chaîne d'approvisionnement qui est maintenant mise en péril par des événements se produisant ailleurs. La perturbation des chaînes d'approvisionnement pour les denrées de base, telles que le blé et l'huile végétale, et les taux d'inflation élevés ne font qu'ajouter aux facteurs qui contribuent à l'augmentation des prix alimentaires, qui pâtissent également de la hausse des coûts de transport due à l'augmentation des prix de l'énergie. Le prix du panier alimentaire standard établi par le Programme alimentaire mondial a été multiplié par quatre au cours des deux dernières années. Le prix de la plupart des produits de base qui le composent a grimpé de pas moins de 40 % au cours de la seule année courante ; je le répète : une augmentation de 40 % pour les denrées de base au cours de la seule année courante. Un nouvel hiver rude, qui sera bientôt là, ne va pas tarder à infliger tempêtes de neige, temps froid, vents forts, pluie et inondations à des millions de familles qui vivent dans des tentes, depuis des années, qui savent ce qui les attend mais qui n'ont aucun moyen d'y échapper.

Nous pourrions dérouler encore des exemples, mais ce n'est pas le but de la présente séance. Aujourd'hui, nous sommes à exactement six semaines

d'une nouvelle expiration de l'autorisation par le Conseil de sécurité de l'assistance transfrontière, qui nous est si utile. Comme je le dis à chaque fois, les livraisons par les lignes de front peuvent, devraient et doivent être et seront un complément important aux opérations transfrontières, et nous espérons voir encore des progrès dans ces opérations également. Néanmoins, les opérations transfrontières demeurent essentielles pour la vie des plus de 4 millions de personnes qui se trouvent à présent dans le nord-ouest.

Je reviens, pour finir, à ce qu'a dit mon collègue et ami l'Envoyé spécial Geir Pedersen. Ce que le peuple syrien veut, c'est me voir partir et qu'il arrive, voir disparaître le besoin d'aide humanitaire et arriver la paix, à célébrer et à partager entre Syriens. Telle est la tâche principale et la raison d'être du Conseil de sécurité, et nous devons espérer que nous verrons bientôt tout cela se produire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Il donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des corédactrices sur le dossier humanitaire syrien, à savoir l'Irlande et la Norvège.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé qui donne à réfléchir, et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths, de sa déclaration franche au Conseil de sécurité aujourd'hui. La situation humanitaire en Syrie est terrible, et nous apprécions à sa juste valeur le message clair adressé au Conseil à propos de l'accès humanitaire.

Nous sommes alarmés par l'escalade des hostilités qui se poursuit en Syrie. Des gens sont tués et mutilés, des familles sont à nouveau déplacées et séparées, maintes personnes sont encore portées disparues à la suite de combats précédents et des infrastructures sont une fois de plus détruites. Le droit international humanitaire doit être respecté, et les civils doivent être protégés. L'hiver froid ajoutera au fardeau des habitants qui luttent pour survivre et se heurtent déjà à une insécurité alimentaire croissante, aux pénuries d'eau généralisées, à une large flambée de choléra et à la raréfaction du carburant et de l'énergie. Nous sommes particulièrement préoccupés par le danger et le désespoir qui sont le lot des enfants dans les camps et les structures de détention en Syrie. Avec la multitude de crises, il faut absolument continuer

de fournir aide vitale et protection. Les gens ont besoin de nourriture, d'eau, de médicaments et d'un abri chaud, sûr et digne.

Il importe également de continuer à renforcer la résilience au moyen de projets humanitaires de relèvement rapide, notamment ceux qui concernent l'électricité, afin de rétablir l'accès aux services de base. Nous félicitons l'ONU et les organisations humanitaires de leurs efforts à cet égard. Les vastes besoins humanitaires en Syrie illustrent clairement la manière dont la destruction des infrastructures civiles porte préjudice aux civils pendant des années. Il semblerait aussi que la Syrie ait battu le record mondial du nombre de victimes de mines terrestres. L'élimination efficace des mines et autres restes explosifs de guerre est importante pour protéger les civils des dommages prolongés dus à plus d'une décennie de conflit. Le déminage ramène les enfants à l'école, permet d'améliorer la production alimentaire et les moyens de subsistance et joue un rôle crucial en matière d'accès humanitaire.

En tant que rédacteurs, l'Irlande et la Norvège ont toujours préconisé le recours à toutes les modalités d'acheminement de l'aide humanitaire. L'accès humanitaire ne doit pas être refusé. Les organisations humanitaires doivent pouvoir utiliser les modalités d'accès les plus efficaces pour atteindre les nombreuses personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire et d'une protection. Nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front partout en Syrie, y compris dans le nord-ouest, le nord-est, et plus récemment à Ras el-Aïn. Il faut poursuivre dans cette voie.

Le mécanisme humanitaire transfrontière reste un élément clef pour acheminer une aide humanitaire vitale dans le nord-ouest. À ce jour, rien ne saurait remplacer l'ampleur et le volume d'un mécanisme humanitaire transfrontière, transparent et bien contrôlé. Alors qu'un hiver froid et rigoureux se profile à l'horizon, les besoins humanitaires vont encore augmenter. Il est donc impératif que le Conseil reste déterminé à donner suite à la résolution 2642 (2022) de bonne foi, en confirmant la prorogation du mécanisme humanitaire transfrontière. C'est une question de vie ou de mort pour des millions de Syriens. Le Conseil de sécurité ne doit pas les laisser tomber. Nous devons leur permettre de croire en un avenir meilleur.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national sur la situation politique en Syrie.

Comme l'Envoyé spécial, nous sommes profondément préoccupés par l'intensification incessante des hostilités en Syrie, qui risque de déstabiliser plus encore la région. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter les obligations qui leur incombent en matière de protection des civils et des infrastructures civiles. Les attaques dirigées contre des civils sont tout simplement inacceptables et ne font qu'aggraver une situation humanitaire déjà désastreuse. Nous exhortons toutes les parties concernées à prendre des mesures constructives pour contribuer à apaiser les tensions.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. Ce dont le pays a besoin, c'est d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Pour cela, les parties doivent s'asseoir ensemble à la table des négociations. Je tiens à réaffirmer l'appui total de la Norvège au travail de l'Envoyé spécial et à son approche pas à pas, et à souligner l'importance que revêt la pleine application de toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015).

Nous déplorons l'absence persistante de progrès sur le volet politique, notamment le processus au sein de la Commission constitutionnelle qui est au point mort. Je tiens à rappeler que la réalisation de progrès en vue de mettre durablement fin au conflit doit être une priorité pour tous. Nous nous félicitons des récentes discussions qui ont eu lieu à Astana et continuons d'exhorter toutes les parties à coopérer de manière constructive avec l'Envoyé spécial Pedersen.

Nous saluons également la convocation à Genève, au début du mois de novembre, du Comité consultatif des femmes syriennes, dont la participation et les conseils relatifs au processus politique sont indispensables pour répondre aux préoccupations des personnes les plus touchées par le conflit. De même, nous exhortons à ne pas laisser de côté la question importante des personnes portées disparues et détenues arbitrairement en Syrie. La responsabilité et la justice seront les fondements d'une paix durable en Syrie.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer et à remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths.

L'Inde souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour les exhorter à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute nouvelle escalade. Nous attachons une très grande importance au maintien du cessez-le-feu convenu entre les différentes

parties en mars 2020 et réaffirmons également notre respect absolu de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état des conséquences de l'intensification des hostilités contre les civils, notamment dans les camps de personnes déplacées à Edleb. Nous soulignons que les civils et les infrastructures civiles doivent continuer à être protégés, conformément au droit international. Les actes de violence perpétrés par des États voisins nous éloignent de notre objectif d'instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 2015 (voir S/PV.7588).

L'Inde reste favorable à l'approche étape par étape adoptée par l'Envoyé spécial, car les efforts qu'il déploie pour avancer étape par étape en dialoguant avec chacune des parties sont, selon nous, le seul moyen de mettre fin à ce conflit prolongé, qui dure depuis 12 ans maintenant. Dans cette perspective, nous appuyons les démarches entreprises par l'Envoyé spécial auprès de Damas et des garants du processus d'Astana, mais aussi d'autres partenaires régionaux parmi lesquels les Émirats arabes unis, le Liban et la Jordanie. Nous devons continuer à bâtir des ponts de confiance entre toutes les parties.

Sur le plan humanitaire, alors que la Syrie s'apprête à passer un hiver long et rigoureux, l'épidémie de choléra est venue s'ajouter aux malheurs du peuple syrien. Nous continuons à plaider vivement en faveur d'un soutien accru des donateurs au plan de ressources humanitaires pour la Syrie, qui souffre toujours d'un sous-financement chronique et est cruellement insuffisant pour répondre aux besoins humanitaires de plus de 15 millions de Syriens. Nous continuons aussi à exhorter le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à mettre davantage l'accent sur les projets de relèvement rapide, dont ceux relatifs à l'électricité, à l'eau et aux services de santé, qui ont également vocation à créer des moyens de subsistance et à venir en aide aux catégories les plus vulnérables de la population syrienne, notamment les personnes âgées, les femmes et les enfants. Le développement humanitaire ne doit pas être politisé. Nous nous réjouissons également à la perspective du débat sur le rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire à la Syrie, qui doit être présenté en décembre.

S'il est indéniable que toutes les modalités d'acheminement de l'aide doivent être envisagées dans le cadre de la Syrie, nous persistons à croire que le mécanisme

d'aide transfrontière ne doit pas devenir une fin en soi. Nous appelons l'OCHA et les autres organismes des Nations Unies à continuer de dialoguer de manière constructive avec Damas pour renforcer l'efficacité des opérations d'aide par-delà les lignes de front. Je tiens également à ajouter, en ma qualité de Présidente du Comité contre le terrorisme, que nous restons préoccupés par les informations faisant état de la résurgence de Daech dans la région et que nous continuons à appeler toutes les parties à s'attaquer à la menace du terrorisme avec le plus grand sérieux.

Enfin, je voudrais conclure par un bref rapport sur la récente visite fructueuse du Ministre syrien des affaires étrangères en Inde. Au cours de cette visite, les échanges ont porté sur la reconstruction de la Syrie, notamment par l'extension de l'aide humanitaire et du soutien au développement, le renforcement des capacités de la jeunesse syrienne et la collaboration dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, les technologies de l'information et les produits pharmaceutiques. L'Inde a déjà créé un centre de nouvelle génération consacré aux technologies de l'information à Damas en octobre dernier et a accordé plus de 1 500 bourses individuelles, dont environ 200 bourses cette année, à des étudiants syriens pour leur permettre de poursuivre leurs études en Inde dans diverses filières. Nous avons récemment organisé, à Damas, des camps d'appareillage de prothèses, connues sous le nom de prothèses de Jaipur, au profit de la population syrienne. L'Inde a également offert des lignes de crédit d'une valeur de 280 millions de dollars pour financer la construction d'une centrale électrique et d'une aciérie dans le pays.

Pour terminer, nous restons prêts à en faire encore plus à l'avenir pour aider nos frères et sœurs syriens en ces temps difficiles. L'Inde continue d'apporter un soutien résolu et inébranlable à la Syrie dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires Martin Griffiths de leur exposé sur la situation politique et humanitaire en Syrie.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui confirme que la situation générale en Syrie reste tendue. La persistance de la menace terroriste sur le terrain se conjugue à la poursuite de la présence militaire étrangère illicite dans le nord, le nord-est et le sud de la Syrie, tandis que la situation humanitaire, sociale et économique ne cesse de se détériorer. Les sanctions unilatérales asphyxiantes

ont un effet délétère, auquel s'ajoutent le pillage des ressources naturelles du pays et l'insuffisance de l'aide internationale, notamment en ce qui concerne le relèvement rapide.

Sur fond d'une nouvelle escalade militaire le long des frontières septentrionales, des cellules de Daech ont repris leurs activités, principalement dans la région d'Afrin. De plus, l'activité terroriste reste intense dans le sud du pays, sous couvert de la prétendue zone de sécurité décrétée arbitrairement par Washington près de Tanf.

S'agissant du volet politique d'un règlement de la question syrienne, nous avons toujours été favorables à un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous l'égide de l'ONU, conformément au cadre établi par la résolution 2254 (2015). Nous prenons acte des efforts consentis par l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour relancer et améliorer les travaux de la Commission constitutionnelle. Dans le même temps, nous pensons que les décisions fondamentales sur les modalités de la tenue de nouveaux cycles de dialogue inter-syrien dans le cadre de la Commission constitutionnelle doivent être fixées par les Syriens eux-mêmes, sans ingérence extérieure. À cet égard, nous sommes favorables aux échanges de l'Envoyé spécial avec Damas et les représentants de l'opposition, ce qui, contrairement à l'initiative pas à pas, relève directement de son mandat.

En collaboration avec nos partenaires du processus d'Astana, l'Iran et la Türkiye, nous avons tenu à Astana, les 22 et 23 novembre, la dix-neuvième réunion internationale sur la Syrie, qui a abouti à une déclaration commune. Nous avons l'intention de continuer de contribuer à la normalisation à long terme en République arabe syrienne.

Les camps de réfugiés de Roukban et de Hol restent des terrains fertiles pour le terrorisme et les activités illégales. Dans le camp de Hol, les attaques contre les résidents font désormais cruellement partie de la routine. Le dernier incident en date, la décapitation de deux jeunes filles, est profondément choquant. La responsabilité de ce qui se passe dans ces camps incombe entièrement aux pays qui occupent la région de l'Euphrate et de Tanf. Nous demandons instamment à Washington de prendre des mesures concrètes pour que les forces d'occupation américaines en Syrie respectent le droit international humanitaire, plutôt que d'appeler à son respect.

Une paix et une sécurité pérennes et durables sur le terrain ne peuvent être obtenues qu'en restaurant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en éliminant les foyers terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham à Edleb et de Daech dans la région située à l'est de l'Euphrate.

Dans ces conditions, et compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire, les Syriens continuent de lutter pour leur survie. Les preuves sont claires : une vaste épidémie de choléra, conjuguée à l'hépatite, s'est déclarée dans toutes les provinces du pays. Cette épidémie a pour cause principale la pénurie aiguë d'eau, principalement en raison du débit limité de l'Euphrate et de la destruction des infrastructures d'eau et d'électricité.

Les pénuries alimentaires ont atteint un nouveau record, avec 12 millions de personnes déjà touchés et 2 millions d'autres qui risquent de se retrouver dans la même situation. Les principaux problèmes sont les sanctions unilatérales et le financement insuffisant chronique du plan humanitaire des Nations Unies pour la Syrie, en vertu duquel, à la demande des donateurs occidentaux, la grande majorité du financement des projets de relèvement rapide est affectée aux zones hors du contrôle de Damas, qui sont habitées par moins d'un tiers de la population du pays. Dans le même temps, les prétendus combattants contre le terrorisme continuent de piller les ressources naturelles de la Syrie. Le mois dernier encore, plus de 160 camions de pétrole et de blé ont été transportés de la Syrie en Iraq avec l'aide de l'armée américaine. Il n'en demeure pas moins que, année après année depuis plus d'une décennie, l'ONU n'a réussi à collecter au mieux que la moitié des fonds demandés pour la mise en œuvre d'un plan humanitaire pour le pays, avec seulement 44 % des fonds reçus à la fin du mois de novembre.

Un sujet que nos anciens partenaires occidentaux tentent d'éviter à tout prix d'aborder mérite une attention particulière. Je veux parler des sanctions unilatérales. Durant sa dernière visite en Syrie, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, M^{me} Douhan, a rassemblé un ensemble important d'éléments de preuve concernant non seulement les dommages causés par ces restrictions illégales, y compris aux opérations humanitaires des Nations Unies, mais aussi l'inefficacité des prétendues exemptions humanitaires. Son rapport est facilement accessible sur Internet. Nous pensons que l'absence de toute mention, dans le rapport

spécial de décembre du Secrétaire général, du problème des sanctions et des moyens permettant de le résoudre serait une omission majeure de la part du Secrétaire général de l'ONU. En outre, nous demandons au nouveau Coordonnateur résident des Nations Unies à Damas, M. El-Mostafa Benlamlih, d'accélérer le travail sur une étude de cas distincte sur la question, dont nous entendons parler depuis un an.

Après la publication du rapport spécial du Secrétaire général, nous espérons tenir une dernière série de discussions interactives informelles, afin d'examiner dans le détail les progrès réalisés au cours des six derniers mois en ce qui concerne le volet humanitaire de la question syrienne. Au cours de cette discussion, nous espérons tout particulièrement entendre le nouveau chef du Bureau des Nations Unies à Gaziantep, en Türkiye, M. Justin Brady. Nous voulons par cette voie obtenir les informations dont nous avons besoin pour prendre une décision éclairée sur l'avenir de la résolution 2642 (2022). Nous attendons de nos collègues du Conseil de sécurité une approche engagée et constructive sur cet aspect.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Aujourd'hui, je voudrais axer ma déclaration sur quatre défis pressants en Syrie : l'enlèvement des efforts déployés pour parvenir à une solution politique, la nécessité d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, la grave crise humanitaire et l'urgence du renouvellement du mandat du mécanisme transfrontière.

Premièrement, nous prenons acte des efforts de l'Envoyé spécial Pedersen pour relancer les travaux de la Commission constitutionnelle. Il est grand temps de trouver une solution politique au conflit, conformément à la résolution 2254 (2015). On pourrait espérer que nos collègues russes partagent cet objectif, mais leurs actions suggèrent le contraire. La Russie continue de faire obstacle aux progrès en protestant contre des détails arbitraires, et ces plaintes donnent une couverture au régime d'Al-Assad, qui ne semble que trop heureux de maintenir le statu quo. Le peuple syrien, qui subit beaucoup trop de souffrances et de violences, mérite mieux. Il mérite la paix. Nous engageons le régime d'Al-Assad à s'attacher à participer de bonne foi aux réunions de la Commission constitutionnelle.

Deuxièmement, nous réitérons notre appel en faveur de la cessation des violences dans le nord-ouest de la Syrie. Les incidents, jusqu'à présent sporadiques, entre factions rivales risquent de dégénérer en combats généralisés. Il incombe à toutes les parties d'accepter et de mettre en œuvre un cessez-le-feu complet et national qui protège les civils de la violence. Les États-Unis appellent à une désescalade immédiate dans le nord de la Syrie. Nous sommes profondément préoccupés par les récentes actions militaires, qui déstabilisent la région, risquent de compromettre la réalisation de notre objectif commun de lutte contre Daech et mettent en danger les civils et le personnel des États-Unis.

Alors que nous œuvrons pour une paix durable, nous devons nous pencher sur la situation dans les camps de Hol et de Roj, qui abritent des milliers de ressortissants de pays tiers, et dans les centres de détention du nord-est de la Syrie. Comme vient de nous le dire l'Envoyé spécial, ces camps sont en proie à la violence, et des milliers d'enfants vulnérables grandissent sans avoir accès à l'éducation et à d'autres services de base. Nous savons également que les camps et les centres de détention sont des cibles pour Daech, ce qui souligne l'urgence de faciliter les retours et les rapatriements librement consentis, en toute sécurité et dans la dignité, que nous appelons tous les États à soutenir.

Troisièmement, le Conseil a la responsabilité solennelle de s'attaquer à la crise humanitaire en Syrie, qui, 11 ans après le début du conflit, n'a jamais été aussi aiguë, et qui est exacerbée par l'intensification de la violence dans tout le pays, l'expansion de l'épidémie de choléra et l'arrivée de l'hiver. Nous savons que l'aide acheminée à travers les frontières ou les lignes de front, ainsi que les efforts de relèvement rapide sont essentiels pour répondre aux besoins sur le terrain. Nous nous félicitons des informations fournies par les responsables humanitaires des Nations Unies affirmant que l'aide humanitaire acheminée à travers les frontières atteint les plus vulnérables et que la fréquence et la portée des livraisons acheminées à travers les lignes de front ont augmenté. Nous nous félicitons également des informations attestant de la mise en œuvre à l'échelle nationale de projets de relèvement rapide conçus pour accroître plus efficacement l'accès des Syriens vulnérables aux services de base.

Les États-Unis ont tenu leur engagement de financer les activités de relèvement rapide, notamment au moyen de contributions aux fonds communs des Nations Unies. Entre janvier et septembre, l'ONU

s'est employée à affecter plus de 500 millions de dollars à 374 projets de relèvement rapide. Ces projets ont été réalisés dans les 14 provinces de la Syrie, toutes les provinces du pays. Il est indéniable que cela représente un réel progrès en matière de relèvement rapide. Plus de 2,4 millions de Syriens en ont directement bénéficié. Les affirmations infondées selon lesquelles la crise humanitaire a été causée par les sanctions, un financement occidental prétendument insuffisant et de prétendues lacunes dans les programmes de relèvement rapide sont délibérément mensongères, malveillantes et ne sont rien d'autre qu'une distraction dangereuse destinée à détourner le débat de la véritable question qui nous occupe, à savoir le renouvellement du mécanisme transfrontière en Syrie.

Enfin, alors que l'épidémie de choléra se propage et que le froid de l'hiver s'installe, le mécanisme transfrontière n'a jamais été aussi vital. Si nous nous unissons et faisons ce qui est juste, nous sauverons des vies, tout simplement. Nous devons garantir l'acheminement continu, transparent, efficace et apolitique de l'aide humanitaire à des millions de Syriens qui en ont cruellement besoin. Ce n'est pas une décision politique. C'est une décision basée sur les besoins sur le terrain. Les experts à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie nous ont répété à maintes reprises que l'opération transfrontière est une question de vie ou de mort. Sa poursuite est un impératif moral, comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre au Conseil cet été (voir S/PV.9068). Nous ne pouvons pas laisser les tentatives de faire du bruit au sujet de questions sans rapport avec la fourniture de l'aide humanitaire nous embrouiller quant à ce choix évident. Le Conseil devra agir dans les six prochaines semaines pour reconduire le mécanisme, conformément à la résolution 2642 (2022).

Les quatre problèmes que j'ai mentionnés aujourd'hui ne seront pas réglés du jour au lendemain, mais en tant que membres du Conseil, nous avons la responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour progresser et garantir un avenir plus juste, pacifique et sûr au peuple syrien.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Pedersen et M. Griffiths de leurs exposés complets et instructifs, qui révèlent encore plus clairement la grave situation à laquelle la Syrie et le peuple syrien sont confrontés. Je souhaite également la bienvenue aux délégations de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à la présente séance.

Le Brésil est vivement préoccupé par la recrudescence des combats et de la violence en Syrie. Nous condamnons les attaques qui visent des camps de personnes déplacées densément peuplés, notamment ceux qui se trouvent dans les parties rurales de la province d'Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie, et qui ont fait encore plus de morts et de blessés et provoqué de nouveaux déplacements de population. Une fois de plus, les civils subissent les conséquences tragiques de la poursuite des hostilités. Toutes les attaques contre les civils doivent cesser immédiatement. Le droit international humanitaire doit être respecté, et cela s'applique également aux activités de lutte contre le terrorisme. Nous nous associons aux appels répétés adressés par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue, préservent les accords de cessez-le-feu et respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le Brésil se félicite de la conclusion du dix-neuvième cycle de pourparlers dans le cadre du processus d'Astana, au Kazakhstan, qui a réaffirmé les engagements en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui doivent être universellement respectés et appliqués. La résolution 2254 (2015) a établi une base pour le processus politique qui doit conduire au règlement du conflit syrien par des moyens pacifiques et la négociation. Nous remercions l'Envoyé spécial de son engagement en faveur de la mise en œuvre de toutes les résolutions applicables du Conseil de sécurité et de son dialogue continu avec un large éventail de parties prenantes, alors qu'il s'emploie à renforcer la confiance entre les parties tout en traitant des questions cruciales, notamment la question des personnes portées disparues. La Commission constitutionnelle doit reprendre ses travaux afin que nous puissions aller de l'avant. Et nous convenons avec M. Pedersen qu'une décision sur le lieu de la réunion ne mènera à rien si les parties n'acceptent pas de retourner à la table des négociations avec un engagement renouvelé à obtenir des résultats concrets.

Selon le Programme alimentaire mondial, les conflits, les prix des denrées alimentaires et de l'énergie et l'agriculture qui a été mise à mal par la sécheresse limitent la capacité des populations à lutter contre l'insécurité alimentaire, non seulement en Syrie mais dans de nombreux pays de la région. En outre, après de longues années de conflit, les pays sont évidemment plus vulnérables aux épidémies, y compris celles qui peuvent être prévenues en garantissant l'accès à l'eau

potable, aux installations sanitaires de base et à un logement convenable. La Syrie est actuellement touchée par des épidémies de choléra et de leishmaniose. Nous espérons que les initiatives de relèvement rapide en cours, conjuguées au travail inlassable qu'accomplissent le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes des Nations Unies sur le terrain, contribueront à atténuer la souffrance du peuple syrien. Alors que les problèmes et les crises se multiplient, les financements humanitaires sont de plus en plus réduits. Avec l'arrivée de l'hiver, nous sommes à nouveau confrontés à la situation précaire des personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, qui vivent dans des tentes de fortune. Selon l'OCHA, plus de 6 millions de personnes auront besoin d'une assistance pendant l'hiver. D'importants déficits de financement persistent, et il est clair que la situation humanitaire précaire exacerbe les problèmes de sécurité, comme nous l'avons notamment constaté dans le camp de Hol.

Je tiens à assurer le Conseil que le Brésil reste engagé en faveur d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, en vue de parvenir à un règlement politique du conflit. Nos assurances quant au rôle constructif que nous jouons à cet égard sont renforcées par les liens historiques qui unissent les Brésiliens et les Syriens à travers notre coopération humanitaire, notamment notre politique nationale concernant les réfugiés syriens, ainsi que par notre présence diplomatique continue à Damas, même pendant les phases les plus aiguës du conflit. Bientôt, le Conseil de sécurité devra à nouveau prendre des mesures face à l'expiration de l'autorisation du mécanisme transfrontière d'aide humanitaire. Le Brésil continuera d'affirmer la nécessité d'acheminer une aide humanitaire dans toute la Syrie par toutes les modalités, et nous espérons sincèrement que le Conseil trouvera un terrain d'entente au moyen d'un processus aussi fluide que possible. Nous attendons avec impatience le prochain rapport du Secrétaire général et toute information supplémentaire sur ce que nous pouvons faire pour atténuer l'impact des sanctions dans l'intérêt du peuple syrien.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial, M. Pedersen, et le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, de leurs exposés.

Chaque fois que nous nous réunissons ici pour examiner la situation en Syrie, nous sommes en quête de la moindre bonne nouvelle. Malheureusement, nous finissons par déplorer le fait que la situation va de mal

en pis, avec peu ou pas de perspectives claires de progrès en vue. Et cette fois-ci n'est pas différente. La crise humanitaire ne cesse de s'aggraver. Des civils innocents continuent d'être tués et le processus politique, malgré les efforts considérables et très appréciés de l'Envoyé spécial, M. Pedersen, n'existe que de nom. Nous sommes toujours profondément bouleversés par la persistance des meurtres gratuits et des destructions généralisées en Syrie, notamment le bombardement d'infrastructures civiles, les récentes frappes aériennes et les bombardements aveugles à Edleb, qui ont fait neuf victimes civiles, dont des femmes et des enfants, et 75 blessés. La destruction délibérée d'infrastructures civiles de base continue de créer de nouveaux obstacles à l'acheminement de l'aide, provoquant de nouveaux déplacements. Des informations font également état de l'utilisation d'armes à sous-munitions.

Les besoins humanitaires, tels que décrits par le Secrétaire général adjoint Griffiths, demeurent considérables et illustrent la situation générale déplorable et désespérée du pays. L'hiver et le froid ne feront qu'aggraver la situation de millions de personnes dans le besoin, et détérioreront encore les conditions dans les camps de déplacés de Hol et de Roukban. Nous attachons une grande importance aux travaux de l'ONU et de tous les pays qui contribuent à ses programmes en vue d'atténuer les souffrances des populations. Nous sommes favorables à tous les modes d'acheminement de l'aide aux personnes qui en ont besoin et appuyons la mise en œuvre intégrale de la résolution 2642 (2022). Les opérations transfrontières d'acheminement de l'aide sont et restent un élément indispensable des efforts entrepris par l'ONU et ses partenaires pour atteindre toutes les personnes dans le besoin. Les opérations menées à travers les lignes de front peuvent venir compléter l'aide transfrontière, mais elles ne peuvent en aucun cas s'y substituer. C'est pourquoi la prorogation du mécanisme transfrontière en janvier 2023, soit dans quelques semaines, est vitale, et nous attendons de tous les membres du Conseil qu'ils fassent front commun pour défendre le peuple syrien. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter la politisation de l'aide humanitaire de base et nous appelons l'ensemble des acteurs à s'abstenir de faire de l'accès humanitaire un pion dans des jeux politiques déplacés.

Depuis le premier jour, la situation en Syrie a été et reste une catastrophe d'origine humaine qui ne cesse de s'aggraver. Nous avons répété à de nombreuses reprises que le processus politique était essentiel pour commencer à relever les défis colossaux qui se posent.

Malheureusement, rien n'a changé sur ce plan. Nous avons l'habitude de compter les réunions successives, malgré l'absence de résultats, et maintenant, elles n'ont même plus lieu du tout. Nous savons pourquoi et à qui en imputer la responsabilité : le régime syrien et ses soutiens continuent de faire échouer et de bloquer toutes les mesures concrètes en faveur d'une transition politique. Le régime syrien continue d'infliger de la douleur et des souffrances à son peuple, qu'il prétend représenter. Il continue de tuer, de détenir arbitrairement et de faire disparaître de force des civils. Le régime syrien a pour marque de fabrique d'infliger des souffrances indicibles à la population civile. Il n'y a pas d'autre façon de le décrire. Il continue de maintenir dans l'ignorance la quasi-totalité des familles concernées quant à l'endroit où se trouvent les plus de 130 000 personnes qui ont disparu sans laisser de traces. Un tel comportement méprisable ne peut être toléré et doit être condamné par tous, y compris les membres du Conseil.

Nous nous félicitons de la proposition de créer un mécanisme chargé de traiter la question des personnes portées disparues et sommes prêts à collaborer avec tous les pays animés de bonne volonté pour que ce mécanisme devienne une réalité. Nous demandons une nouvelle fois que les personnes détenues arbitrairement soient libérées, que le sort de toutes les victimes de disparition forcée et l'endroit où elles se trouvent soient révélés et que tous les lieux de détention soient rendus accessibles. Nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour faire la lumière sur cette tragédie et permettre aux personnes touchées de faire leur deuil. Nous déplorons tous les crimes commis en Syrie et renouvelons notre appel pour que les responsables soient tenus de répondre pleinement de leurs actes. Les Syriens ont besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir. La situation ne changera pas du jour au lendemain, mais pour que le peuple syrien s'achemine vers un pays libre et démocratique, l'impunité doit être vaincue et un véritable processus politique doit être mis en place en toute bonne foi.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés limpides et de leur engagement en faveur de la Syrie.

La clef de la fin du conflit réside dans la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons des efforts inlassables consentis par l'Envoyé spécial Pedersen pour favoriser un règlement durable du conflit, et des mesures claires qu'il a énoncées ce

matin. La reprise des réunions de la Commission constitutionnelle à Genève est l'étape dont nous avons particulièrement besoin, et la Russie doit cesser d'y faire obstacle. Des progrès politiques sont désespérément nécessaires. Alors que le conflit s'éternise, nous continuons de recevoir des informations faisant état d'actes de torture et de meurtres commis dans les centres de détention de Syrie, en particulier la prison de Sednaya. Les États Membres de l'ONU ont clairement condamné ces violations systématiques des droits humains et la Troisième Commission a adopté ce mois-ci un projet de résolution sur les droits humains en Syrie (A/C.3/77/L.36/Rev.1). Nous condamnons ces violations et demandons de nouveau la libération des détenus.

Dans ce contexte, la situation humanitaire continue de se détériorer. Les sanctions, qui concernent strictement les entités impliquées dans la répression de la population civile et comprennent des dispositions et des dérogations humanitaires spécifiques, ne sont évidemment pas en cause. Entendons-nous bien sur les faits : 14,6 millions de Syriens ont désespérément besoin d'aide humanitaire, ce qui représente une augmentation considérable depuis la fermeture injustifiée de trois nouveaux postes frontière en 2020. L'ONU ne cesse de nous répéter que le mécanisme transfrontière est une bouée de sauvetage pour 4,1 millions de personnes. En moyenne, 20 camions de nourriture et de médicaments vitaux passant par Bab el-Haoua parviennent chaque jour aux personnes dans le besoin. Rien ne saurait remplacer la portée ou l'ampleur de cette opération humanitaire transfrontière, qui doit se poursuivre. Le sort du mandat de ce mécanisme est le sort de 4,1 millions de personnes qui dépendent de l'aide apportée. Celles et ceux qui se préoccupent de la situation humanitaire ne retarderont ni ne compromettent cette aide vitale.

L'épidémie actuelle de choléra souligne à quel point il importe que l'ONU intervienne de manière efficace et prévisible, y compris au niveau du relèvement rapide. Trente pour cent des fonds versés par le Royaume-Uni à la Syrie en 2022 seront consacrés à ce type de projets, dont la plupart sont axés sur l'eau et les soins de santé. Nous nous félicitons en outre des progrès réalisés dans la conduite des opérations à travers les lignes de front, mais ces avancées sont ralenties par le fait que le régime syrien insiste pour que chaque convoi obtienne ses propres autorisations, ainsi que par la poursuite des combats. Il est tout simplement impossible d'acheminer à travers les lignes de front la quantité d'aide fournie dans le cadre des opérations transfrontières. Alors que

l'hiver approche, le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux besoins du peuple syrien.

M. Ríos Sánchez (Mexique) (*parle en espagnol*) :
Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs exposés. Je salue également la participation des délégations syrienne, iranienne et turque à la présente séance.

Le Mexique a pris note avec une grande inquiétude de l'exposé de l'Envoyé spécial, à qui nous réaffirmons notre soutien. L'intensification de la violence dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie est alarmante. Par ailleurs, nous avons aussi pris acte des consultations qu'il a tenues ces dernières semaines avec les principaux partenaires internationaux, notamment dans le cadre du processus d'Astana, ainsi que de ses réunions avec la société civile, en particulier le Comité consultatif des femmes syriennes. À l'instar de l'Envoyé spécial, nous insistons une fois de plus sur le fait que les travaux de la Commission constitutionnelle, qui ne s'est pas réunie depuis six mois, doivent reprendre.

Le relèvement économique, le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et la lutte contre le terrorisme sont des questions complexes qui ne peuvent être résolues que si les parties font preuve de volonté politique. À cet égard, nous soulignons que toute action entreprise dans le cadre de la lutte contre le terrorisme doit respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous exprimons une nouvelle fois notre inquiétude quant aux invocations abusives de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, prétendument justifiées au nom de la lutte contre le terrorisme. Nous appelons au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, comme l'a souligné le Secrétaire général. Il faut de toute urgence mettre un terme aux hostilités qui aggravent la situation humanitaire.

Comme nous l'avons entendu, dans les différentes régions de Syrie, la population civile n'a toujours pas accès aux services de base et vit dans des conditions précaires, ce qui touche plus particulièrement les groupes vulnérables, notamment les enfants. Ce mois-ci, plusieurs zones densément peuplées, dont des camps de personnes déplacées à Edleb, ont encore été attaquées. Nous condamnons à nouveau la violence dans le camp de Hol, en particulier le meurtre de deux filles au cours du mois écoulé. Nous renouvelons notre appel aux pays d'origine des étrangers présents dans ce camp à prendre les mesures nécessaires à leur rapatriement. Le Mexique

estime que les demandes de justice et de reddition de comptes relatives aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées et aux violations des droits de l'homme doivent être satisfaites pour ouvrir la voie à la réconciliation en Syrie.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2642 (2022), nous nous félicitons des efforts constants qui sont déployés pour augmenter les acheminements de l'aide à travers les lignes de front, qui sont devenus plus prévisibles et bénéficient à un plus grand nombre de personnes. Nous prenons également note des différents projets de relèvement rapide en cours. Cependant, compte tenu de la crise alimentaire, de l'épidémie de choléra et des besoins liés aux conditions hivernales, il est indéniable que nous ne pouvons nous passer d'aucun canal pour la distribution de l'aide humanitaire. Il est dès lors essentiel que le Conseil renouvelle l'autorisation du mécanisme transfrontière de Bab el-Haoua.

La résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, est la feuille de route du processus politique devant mener à une paix durable. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent à la mettre en œuvre et évitent toute action unilatérale qui contribuerait à prolonger les souffrances du peuple syrien.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Pedersen et M. Griffiths pour leurs interventions.

La situation en Syrie demeure un facteur de déstabilisation régionale. La guerre n'est pas finie et de trop nombreux civils continuent d'en payer le prix chaque jour.

L'escalade récente au nord du pays est source d'inquiétude. La France est vivement préoccupée par les annonces relatives à une éventuelle intervention terrestre de la Türkiye dans le nord-est. Nous appelons à la retenue et à éviter toute initiative qui menacerait la stabilité de la région et la sécurité de ses habitants, alors que Daech reste menaçant.

Le régime continue de jouer le pourrissement au détriment du peuple syrien. Le statu quo n'est dans l'intérêt de personne. Le peuple syrien aspire à la paix. Or, le régime refuse systématiquement toute négociation politique dans le cadre de la feuille de route que constitue la résolution 2254 (2015). Les travaux de la Commission constitutionnelle syrienne sont au point mort. Le régime refuse de s'engager dans le cadre de l'approche « *step for step* » promue par l'Envoyé spécial et que nous soutenons.

Les Syriens, en Syrie et à l'extérieur de la Syrie, demandent justice. Plus de 100 000 d'entre eux au moins sont toujours portés disparus. Tous les rapports de l'Organisation des Nations Unies rendent compte de façon détaillée des crimes commis par le régime. La France continuera sans relâche le combat en faveur de la lutte contre l'impunité dont bénéficie aujourd'hui le régime. Sans justice, pas de paix durable.

Les souffrances des Syriens découlent de la brutalité du régime, et celui-ci porte l'entière responsabilité de cette situation. La destruction du pays et de ses infrastructures provient des bombardements du régime et de ses alliés. Il n'a pas hésité à recourir à des armes chimiques. Cette brutalité a permis à Daech et à d'autres groupes terroristes de prospérer.

En l'absence de tout progrès sur le processus politique, les positions françaises, comme européennes, sur la levée des sanctions, la normalisation et la reconstruction demeureront inchangées. Contrairement aux accusations fallacieuses de la Russie et du régime, ces sanctions sont ciblées. Elles visent à limiter les marges de manœuvre des responsables de ces crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Enfin, alors que l'hiver arrive, la population civile continue de subir les conséquences de la guerre. Il est essentiel que le mécanisme transfrontalier puisse être maintenu. Après un huitième convoi, les progrès en matière d'accès « *cross-line* » se poursuivent, mais ils ne sont pas en mesure de se substituer aux opérations transfrontalières. Ces opérations gardent toute leur pertinence pour pouvoir venir en aide aux 6 millions de personnes qui auront besoin d'aide au nord-ouest, soit 30 % de personnes en plus qu'en 2021, selon l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, l'absence de respect par le régime du droit international humanitaire et des droits de l'homme empêche les réfugiés syriens accueillis par les pays voisins de pouvoir rentrer en toute sécurité. Aucune solution durable ne pourra être trouvée sans engagement du régime syrien.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons résolument préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela fait désormais un certain temps que les conditions de

sécurité en Syrie sont instables. La Türkiye a lancé des frappes aériennes contre la Syrie et annoncé qu'elle y mènerait des opérations militaires terrestres. Les frappes aériennes israéliennes sur la Syrie se poursuivent également. Tous ces actes constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et pourraient entraîner l'escalade et la propagation du conflit. La Chine est profondément préoccupée à cet égard. Les interventions militaires étrangères comptent parmi les principaux facteurs contribuant à cette crise complexe, inextricable et prolongée en Syrie. Nous demandons à la Türkiye et à Israël de mettre immédiatement fin aux attaques transfrontières, de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation et de s'en remettre uniquement au dialogue et à la concertation pour régler les questions pertinentes. La présence illégale de forces étrangères en Syrie doit également prendre fin.

Deuxièmement, nous devons faire preuve d'une tolérance zéro dans notre lutte contre le terrorisme. Les activités terroristes restent endémiques en Syrie. Daech et Hay'at Tahrir el-Cham continuent de faire des ravages. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, a publié de nombreux rapports indiquant que le Mouvement islamique du Turkestan oriental, ou Parti islamique du Turkestan en abrégé, est également actif dans la province d'Edleb, où il recrute, finance et mène des activités terroristes.

Le terrorisme est l'ennemi commun de la communauté internationale. Nous devons travailler ensemble pour combattre conjointement toutes les organisations terroristes inscrites sur la Liste du Conseil et présentes en Syrie, assécher totalement leurs sources d'armes, de personnel et de financement et cesser de les soutenir, de les protéger ou de les utiliser à des fins politiques. La coopération en matière de lutte contre le terrorisme aidera également toutes les parties concernées à instaurer une confiance mutuelle sur la question syrienne et à créer des conditions propices à la progression du processus politique.

Troisièmement, nous devons continuer de promouvoir un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens. Nous appuyons les efforts constants menés par l'Envoyé spécial Pedersen auprès de toutes les parties afin de lever les obstacles pour que la Commission

constitutionnelle puisse se réunir et, par le biais d'une approche étape par étape, créer les conditions d'un processus politique plus large. Depuis sa création, le processus d'Astana joue un rôle constructif dans la coordination des efforts visant à aboutir à une désescalade du conflit en Syrie et à mettre fin aux hostilités. La réunion d'Astana qui vient de s'achever a envoyé un signal important de soutien au processus politique en Syrie. La Chine se félicite de cette évolution et espère que le processus jouera un rôle plus important dans le règlement global de la question syrienne.

La Chine se félicite également du communiqué du trente et unième sommet de la Ligue des États arabes, qui exprime son soutien à la Syrie pour qu'elle reprenne la place qui lui revient au sein du monde arabe et de la communauté internationale, ce qui devrait favoriser des synergies au niveau régional propices aux efforts de paix.

Quatrièmement, nous devons mettre en œuvre la résolution 2642 (2022) de manière globale et équilibrée. Le mécanisme transfrontière est un arrangement provisoire mis en place dans des circonstances particulières. Il faut accélérer la transition vers l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations à travers les lignes de front. Nous constatons avec regret qu'au cours du mois dernier, aucun acheminement de ce type n'a été effectué dans le nord-ouest de la Syrie. Les membres de la communauté internationale devraient déployer autant d'efforts à la promotion de ces acheminements que ceux qu'ils consacrent à celle des opérations transfrontières. Ils devraient par ailleurs s'assurer que l'ensemble de la population syrienne bénéficie de l'aide humanitaire, sans discrimination.

La Chine se félicite de l'amélioration constante du financement des projets de relèvement rapide. En ce moment même, la Syrie est confrontée à des crises relatives à la santé publique, aux ressources en eau et à l'approvisionnement en électricité. L'ONU doit donner la priorité à la mise en œuvre de projets dans ces domaines afin de répondre aux besoins les plus pressants de la population syrienne. Les restes explosifs de guerre ont des conséquences dévastatrices sur la productivité économique et la vie de tous les jours en Syrie. La Chine espère que les efforts dans ces domaines seront inclus dans le champ d'application des projets de relèvement rapide dès que possible. L'épidémie de choléra qui sévit actuellement en Syrie et sa propagation dans les pays voisins préoccupent profondément la Chine. Nous saluons la prorogation du plan de lutte contre le choléra

de l'ONU et appelons la communauté internationale à continuer à aider la Syrie à lutter contre l'épidémie.

M^{me} Alena Douhan, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, a récemment publié un rapport qui indique clairement que les sanctions unilatérales et leur application trop stricte exacerbent la crise humanitaire syrienne. La Chine appelle une fois encore les pays concernés à lever immédiatement toutes les sanctions unilatérales non autorisées par le Conseil de sécurité.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths, de leurs exposés très percutants d'aujourd'hui. J'axerai ma déclaration sur la situation politique, car ma collègue norvégienne s'est exprimée au nom de l'Irlande sur les questions humanitaires.

Je voudrais tout d'abord exprimer à nouveau la vive inquiétude de l'Irlande face à la poursuite des hostilités sur le terrain en Syrie, compte tenu notamment de l'escalade inquiétante des combats dans le nord et le nord-ouest du pays. L'Irlande condamne la série de frappes menées par les forces progouvernementales ce mois-ci à Edleb et dans ses environs, qui ont touché plusieurs zones civiles et des camps qui accueillent des déplacés. Ces attaques ont entraîné la mort d'au moins 10 personnes, dont des enfants, et en ont blessé au moins 27 autres. Pas moins de 400 familles risquent d'être à nouveau déplacées, ce qui est tout simplement inacceptable. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes. Toutes les parties au conflit sont tenues, au regard du droit international, de protéger les civils et les infrastructures civiles. Les attaques aveugles sont illégales et doivent cesser. Ces violations doivent faire l'objet d'une enquête sans retard afin que leurs auteurs rendent des comptes. Nous réaffirmons la nécessité urgente d'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous appelons toutes les parties à exercer la plus grande retenue et à maintenir les cessez-le-feu précédemment convenus.

Nous rappelons notre condamnation du meurtre de deux jeunes filles dans le camp de Hol ce mois-ci. La barbarie et la cruauté absolues infligées aux victimes nous rappellent avec force les graves problèmes de protection dans le camp, en particulier pour les femmes et les enfants. Les auteurs de ces crimes odieux doivent

être traduits en justice. L'Irlande reste également très préoccupée par le sort des personnes détenues ou portées disparues en Syrie. Des dizaines de milliers de familles sont en proie à une douloureuse incertitude quant à ce qu'il est advenu de leurs proches, ce qui continuera à traumatiser des générations de Syriens. Par conséquent, l'Irlande appuie, dans son principe, la recommandation du Secrétaire général visant à créer un nouvel organe international en vue d'apporter un appui aux familles qui ont désespérément besoin de réponses sur le sort de leurs proches disparus.

Enfin, nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen des efforts qu'il continue de déployer en faveur de l'adoption de mesures de confiance par étapes. Il est regrettable que Damas et ses alliés refusent de s'engager sérieusement dans le processus et que la neuvième session de la Commission constitutionnelle n'ait pas pu avoir lieu à Genève conformément au mandat convenu. Comme nous l'avons souligné en janvier, l'Irlande et les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne appuient pleinement les mesures de confiance, et nous sommes ici pour apporter notre concours à M. Pedersen. Nous réaffirmons que seule une solution politique pourra apporter la stabilité et la sécurité à la population syrienne. Tous les efforts doivent être pleinement inclusifs et garantir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. À cet égard, nous nous félicitons de la récente convocation du Comité consultatif des femmes syriennes, et nous encourageons les efforts pour faciliter la participation continue des Syriennes à l'instauration d'une paix durable.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Pedersen et M. Griffiths de leurs exposés fort utiles.

Au fil des ans, les questions relatives à la crise syrienne sont devenues plus complexes et englobent maintenant les réfugiés, les déplacés, les ingérences étrangères, le terrorisme et l'effondrement économique, entre autres. Cette année a apporté son lot de faits nouveaux plus inquiétants, en particulier sur le plan géopolitique. À la lumière de ces problèmes imbriqués, nous devons donner la priorité aux besoins de la population syrienne. Ses intérêts doivent prévaloir sur toute autre considération, en particulier à l'approche du renouvellement du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie. Étant donné son caractère humanitaire, ce renouvellement ne doit pas être politisé.

En ce qui concerne le dossier politique, et dans le contexte de l'évolution récente de la situation en Syrie, nous soulignons la nécessité d'adhérer au dialogue et au principe des relations de bon voisinage, ainsi que la nécessité d'engager une désescalade dans la région. Nous réaffirmons également notre rejet des ingérences étrangères dans les affaires syriennes et exigeons qu'il y soit mis fin afin de préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Il est regrettable que l'impasse politique se poursuive, ce qui nécessite d'intensifier les efforts diplomatiques à différents niveaux pour appuyer une solution pacifique, qui reste le seul moyen de mettre fin à la crise syrienne. Il convient de sortir la Commission constitutionnelle de l'état de paralysie qui a été le sien ces derniers mois en la convoquant à nouveau. Nous nous félicitons des efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et réaffirmons que la Commission est actuellement la seule instance permettant de mener un dialogue national constructif entre Syriens, sous la direction et le contrôle des Syriens, sans ingérences extérieures ni complications géopolitiques. L'objectif doit être de faire avancer le processus constitutionnel, ce qui implique de définir un calendrier clair et de convenir d'un plan pour les prochaines étapes, et pas seulement de se pencher sur les questions logistiques.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous soulignons l'importance des projets de relèvement rapide qui contribuent à l'édification de la société syrienne et à la restauration de ses infrastructures, y compris la fourniture d'électricité à de nombreux Syriens, ce qui leur permet ensuite d'accéder à d'autres services de base. Nous nous félicitons, à cet égard, que 158 des 374 projets de relèvement rapide du plan d'aide humanitaire des Nations Unies aient contribué à approvisionner en électricité des foyers, des hôpitaux et des écoles, en plus des projets relatifs aux énergies renouvelables. Compte tenu de la propagation très inquiétante de l'épidémie de choléra en Syrie, nous remercions le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires des efforts inlassables qu'il déploie pour répondre de toute urgence à ce problème, en particulier ces derniers mois. Je pense notamment à la prorogation du plan de lutte contre l'épidémie pour une période de six mois, en raison des énormes besoins qui persistent dans toutes les provinces syriennes. Plus largement, nous insistons sur l'importance de fournir une aide humanitaire à toutes les régions de Syrie, à travers les frontières et à travers les lignes de front. Dans le même temps, notre objectif doit être d'augmenter les livraisons à travers les lignes

de front. Nous saluons, à cet égard, l'acheminement d'une aide vers la région de Ras el-Aïn et le passage d'un huitième convoi vers le nord-ouest de la Syrie, transportant davantage d'articles humanitaires que les convois précédents.

Les camps en Syrie connaissent une augmentation du niveau de violence, en particulier le camp de Hol, dans le nord-est du pays, où 42 meurtres ont été commis au cours de cette seule année, notamment le meurtre horrible de deux filles au début du mois. Face à cette situation, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer la protection des milliers de femmes et d'enfants qui vivent dans ces camps.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité urgente de mettre fin à la crise syrienne et à ses conséquences humanitaires, qui continuent de s'aggraver. Pour ce faire, il faut mettre fin à l'impasse actuelle sur le plan politique, pour appuyer la sécurité et la stabilité en Syrie et dans la région.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs exposés et des informations actualisées sur la situation politique et humanitaire qu'ils nous ont communiquées. Nous saluons également la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye à la présente séance.

Malgré nos délibérations mensuelles, la situation en Syrie reste inchangée. Elle met à rude épreuve le multilatéralisme et la capacité de l'ONU et de la Charte des Nations Unies à tenir leur promesse de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Le conflit violent et incessant continue de faire payer un lourd tribut à des millions de personnes. Il a provoqué une grave crise de réfugiés et de déplacés. La détérioration de la situation humanitaire et l'appauvrissement de l'ensemble de la population restent très préoccupants. La reprise des opérations militaires et l'intensification des activités cinétiques sur les lignes de front, caractérisées par des frappes aériennes et terrestres ainsi que des attaques terroristes, exacerbent l'instabilité en Syrie.

Nous condamnons le fait que des civils innocents et des infrastructures civiles sont pris pour cible, et nous rappelons à toutes les parties qu'elles sont tenues de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de

sécurité et le droit international humanitaire. Les trois membres africains du Conseil de sécurité rappellent également aux parties au conflit qu'une escalade de la violence ne fera que compromettre et saper les efforts de paix et refroidir les espoirs de paix du peuple syrien. Nous appelons donc toutes les parties, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter l'escalade et à respecter tous les accords de cessez-le-feu. Elles doivent garder à l'esprit que les options militaires n'apporteront pas de solutions durables et doivent s'abstenir de menacer la paix et la sécurité régionales, tout en protégeant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Face à l'escalade de la violence, la nécessité de trouver une solution politique au conflit est d'autant plus urgente. Les parties en Syrie doivent donc s'engager en faveur du processus politique, notamment en coopérant pour briser l'impasse actuelle au sein de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Le peuple syrien attend d'elles qu'elles mobilisent la volonté politique nécessaire, qu'elles privilégient l'intérêt supérieur du pays et qu'elles s'efforcent collectivement de trouver des solutions durables aux nombreux problèmes actuels, notamment l'insécurité accrue, l'instabilité politique et l'effondrement économique.

La résolution 2254 (2015) demeure la principale feuille de route pour parvenir à la solution politique souhaitée qui tienne compte des préoccupations du plus grand nombre de Syriens, notamment les femmes et la société civile. À cet égard, nous espérons que la prochaine visite de l'Envoyé spécial à Damas portera ses fruits, non seulement en permettant de sortir de l'impasse actuelle, mais aussi en donnant l'élan nécessaire à la mise en œuvre de cette importante résolution.

Régler la situation des détenus, notamment en facilitant la libération des personnes vulnérables qui se trouvent en détention, comme les personnes âgées, les femmes et les enfants, ainsi qu'en donnant des informations sur le sort des personnes portées disparues, constituerait une importante mesure de confiance. Les avancées dans ce domaine contribueraient également de manière positive à l'approche étape par étape de l'Envoyé spécial visant à créer un environnement propice aux progrès politiques, dans le plein respect du droit international humanitaire.

En ce qui concerne la situation humanitaire, du fait de la recrudescence de la violence et du marasme économique, des millions de Syriens, y compris les

réfugiés et les personnes déplacées, sont confrontés à une insécurité alimentaire croissante, ne bénéficient pas d'un accès fiable à l'eau potable et sont touchés par la malnutrition, entre autres difficultés. Cette situation catastrophique a poussé certaines personnes démunies à recourir à des mécanismes d'adaptation inacceptables, tels que le mariage précoce et l'intégration de groupes armés et terroristes. Il est clair que nous devons tous joindre nos efforts pour appuyer l'action humanitaire en faveur des personnes qui souffrent en Syrie.

Le mécanisme d'aide transfrontière et l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front restent des moyens essentiels d'acheminer l'aide humanitaire et doivent être maintenus dans l'intérêt de la population. Nous saluons également les efforts déployés pour renforcer l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie et nous encourageons les progrès à cet égard. À l'approche de l'expiration du mandat défini dans la résolution 2642 (2022), nous exhortons tous les membres du Conseil à collaborer de manière constructive en vue d'assurer le renouvellement du mécanisme transfrontière afin de garantir une assistance vitale à des millions de Syriens, notamment dans le contexte de l'épidémie de choléra préoccupante et de l'arrivée des mois d'hiver et des besoins croissants qu'ils entraînent.

Par ailleurs, pour alléger le fardeau humanitaire colossal dans les camps, nous appelons les États à rapatrier leurs citoyens en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux normes du droit international humanitaire, en particulier les femmes et les enfants vivant dans les camps, notamment le camp de Hol, où ils sont confrontés à une grave insécurité. Des efforts concertés de la communauté internationale s'imposent également pour remédier à la situation critique des réfugiés syriens dans les pays voisins, en particulier au Liban, compte tenu des difficultés auxquelles ce pays d'accueil est actuellement confronté. Il est impératif qu'à l'avenir, l'aide humanitaire internationale apportée à la Syrie intègre également une assistance destinée à répondre aux besoins des Syriens qui ont fui le conflit vers les pays voisins.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent également à appuyer les activités du programme de relèvement rapide et de subsistance entrepris dans le cadre de l'action humanitaire de l'ONU, ce qui est fondamental pour aider les Syriens à retrouver une vie normale. Le dialogue interactif informel qui a été organisé récemment a permis de faire la

lumière sur les progrès et la mise en œuvre des projets et programmes de relèvement rapide. Nous nous félicitons de ces possibilités et nous sommes fermement convaincus qu'elles permettront de réduire progressivement la charge humanitaire si on leur donne un degré de priorité élevé. Il est impératif que ces programmes bénéficient d'un appui suffisant grâce à la flexibilité des fonds non préaffectés, afin qu'ils puissent atteindre leur objectif et également renforcer la résilience et soutenir les moyens de subsistance.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment que les progrès sur le volet politique sont d'une importance vitale pour le peuple syrien. Nous exhortons le Conseil et chacun de ses membres à démontrer que le système multilatéral peut être un médiateur efficace en matière de paix et de sécurité mondiales en agissant dans l'unité. Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont solidaires du peuple syrien dans sa quête de la paix, qui ne peut être obtenue qu'au moyen d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, avec l'appui de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour examiner les questions politiques, humanitaires et autres questions en République arabe syrienne, auxquelles il consacre jusqu'à quatre séances par mois. On a l'impression que certains membres du Conseil cherchent à gaspiller le temps et les ressources du Conseil, car ils continuent de faire abstraction des problèmes fondamentaux auxquels la Syrie est confrontée, à savoir le terrorisme, les violations persistantes de la souveraineté syrienne et les souffrances du peuple syrien qui continuent de s'aggraver en raison de mesures coercitives unilatérales.

Il y a une semaine, les forces du régime turc et ses mercenaires terroristes ont lancé une série d'attaques militaires visant le nord de la Syrie. Celles-ci ont fait des morts parmi les civils et les militaires et gravement endommagé des centres de services et des infrastructures civiles dans les zones touchées, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. La République arabe syrienne condamne les attaques turques dans les termes les plus forts. Les prétextes avancés par le régime turc pour justifier ces attaques ont été percés à

jour et ne trompent plus personne, en particulier du fait qu'il continue aujourd'hui encore d'appuyer des groupes terroristes et de parrainer Daech et le Front el-Nosra. La Syrie demande instamment au Conseil de sécurité de contraindre le régime turc à mettre fin immédiatement à sa présence militaire illégale dans les territoires syriens. Le Conseil ne devrait pas non plus tolérer la présence illégale persistante des forces des États-Unis sur la terre syrienne à l'appui des milices qui opèrent dans le nord-est. Il s'agit d'une autre violation de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Mon pays exige une fois de plus le retrait immédiat et sans condition des forces des États-Unis du territoire syrien.

Le Conseil de sécurité garde le silence alors que l'occupation par Israël du Golan syrien et ses pratiques condamnables contre notre peuple dans le Golan ont toujours cours, de la même façon qu'il ne réagit pas au rôle subversif que les États-Unis et la Türkiye jouent sur le territoire syrien. Ce silence encourage Israël à intensifier ses attaques sur le territoire syrien en invoquant des motifs qui ne tiennent pas. Israël s'en prend également à des infrastructures civiles, entraînant des pertes parmi les civils et les militaires et une dangereuse escalade dans la région.

Parallèlement à son action antiterroriste, l'État syrien travaille à des règlements locaux et à la réconciliation nationale. Nous avons pris un certain nombre de mesures importantes, notamment les décrets d'amnistie présidentielle, dont, tout récemment, le décret législatif no 7 de 2022, qui est exhaustif dans sa portée et dans la manière dont il traite des crimes terroristes. Ces mesures ont été prises pour permettre un retour à la normale et renforcer l'unité nationale, et de nombreux Syriens ont ainsi pu reprendre le cours normal de leur vie. Malgré tous ces efforts, il est surprenant que d'aucuns refusent toujours d'admettre les réalisations de l'État syrien dans ce domaine. Nous collaborons dans un bon esprit aux initiatives visant à régler la crise qui sont dirigées et contrôlées par les Syriens, sans ingérence étrangère. À cet égard, la Syrie souligne que l'Envoyé spécial doit continuer de jouer son rôle de facilitateur, comme stipulé dans son mandat.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la République arabe syrienne fait tout son possible pour prêter assistance à tous les Syriens sans discrimination et pour améliorer leurs conditions de vie tout en leur fournissant des services de base, et elle coopère avec l'ONU et ses organismes humanitaires en Syrie à cette

fin. Ma délégation souligne qu'il importe d'appuyer les efforts de l'État syrien dans ce domaine. Nous appelons les États occidentaux à cesser de politiser le travail humanitaire en Syrie, à respecter les principes directeurs de l'action humanitaire et à tenir leurs promesses de financer comme il convient le plan d'intervention humanitaire en Syrie. Ils devraient en particulier soutenir et étendre les projets de relèvement rapide, comme stipulé dans la résolution 2642 (2022). Moins de 42 % du financement nécessaire ont été fournis à ce jour, et nous approchons de la nouvelle année.

Les mines et les engins non explosés des groupes terroristes ont déjà coûté la vie à des centaines de femmes, d'enfants et d'agriculteurs. Nous devons nous concentrer sur la tâche qui consiste à débarrasser les territoires syriens de ces explosifs et mobiliser les fonds requis pour leur élimination, qui favoriserait le retour des déplacés et des réfugiés dans leurs villages, au sein de leur foyer et sur leurs terres, leur permettant ainsi de retrouver une vie normale.

Ma délégation a été scandalisée par le refus de certains États occidentaux siégeant au Conseil de sécurité d'inviter M^{me} Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, à participer au dialogue interactif informel tenu le 21 novembre. Nous voyons une tentative d'occulter les recommandations et conclusions de la Rapporteuse spéciale et de masquer les véritables intentions de ces États, qui dévoile leurs mensonges quant aux raisons des mesures coercitives unilatérales que les États-Unis et l'Union européenne imposent au peuple syrien. Ces mesures tuent des Syriens et d'autres innocents dans tous les pays où il en est imposé. À cet égard, je tiens à rappeler que la Rapporteuse spéciale a déclaré qu'elles étaient incompatibles avec les règles internationales et ne servaient qu'à faire pression sur la Syrie. Elles aggravent la souffrance du peuple syrien et entravent les efforts de relèvement rapide. Elles entraînent également de sérieuses pénuries de médicaments et du matériel médical spécialisé dont on a besoin pour traiter les maladies rares et chroniques, de même qu'elles limitent l'accès à la nourriture, à l'eau, à l'électricité, au carburant, aux transports et aux soins de santé, autant d'effets induits qui ont de graves répercussions sur la santé publique et la sécurité alimentaire. C'est pourquoi la Rapporteuse spéciale a insisté sur le fait qu'il importait de lever ces mesures immédiatement.

S'agissant des divers aspects de la souffrance humanitaire en Syrie, nous devrions aussi nous pencher

sur la façon dont les forces d'occupation des États-Unis continuent de piller systématiquement les ressources de la Syrie, comme le pétrole, le blé et d'autres produits agricoles, ainsi que sur le comportement du régime turc et de ses mercenaires, qui font de l'eau une arme contre les civils en mettant hors-service la station de pompage d'Alouk et privant ainsi d'eau un million de Syriens de Hassaké et de ses environs. Ils manipulent les niveaux d'eau de l'Euphrate, augmentant le risque de soif et de pandémies et maladies dangereuses, en particulier la propagation du choléra. La République arabe syrienne condamne les États occidentaux, dernièrement la France et les Pays-Bas, qui continuent d'envoyer des délégations dans le nord-est de la Syrie et d'infiltrer les territoires syriens illégalement. Nous soulignons que de telles pratiques constituent des violations de la souveraineté syrienne et des résolutions du Conseil de sécurité.

Pour terminer, la délégation de la République arabe syrienne avertit que les séances du Conseil sur la situation en Syrie resteront infructueuses tant que les problèmes fondamentaux n'auront pas été réglés. Il faut en l'occurrence combattre le terrorisme, faire cesser l'appui au terrorisme et son financement, mettre un terme aux présences militaires illégales des États-Unis et de la Türkiye et aux attaques israéliennes sur le territoire syrien, et lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales contre la Syrie, qui ne peuvent être qualifiées que d'inhumaines et immorales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

La situation humanitaire en Syrie est catastrophique, et les difficultés économiques du pays, qui persistent, ont d'importantes répercussions. Le pic effrayant de cas suspects de choléra enregistrés dans tout le pays aggrave une situation humanitaire déjà précaire. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et ses organismes pour apporter des secours humanitaires à ceux qui en ont besoin, ainsi que leur coopération à l'application de la résolution 2642 (2022).

Les mesures coercitives unilatérales imposées par des États occidentaux ont aggravé la situation humanitaire, malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies. En particulier, à cause d'elles, le

pays éprouve de sérieuses difficultés en matière de santé publique et de sécurité alimentaire. L'action de l'ONU et de ses organismes humanitaires en Syrie est également entravée par ces mesures illégales. Dans le même temps, les pays donateurs rechignent toujours à fournir les fonds nécessaires au plan de réponse humanitaire pour la Syrie, dont le financement est, d'après le rapport de l'ONU, resté inférieur à 42 % du montant total requis.

Nous sommes favorables à la huitième opération d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front. Toutefois, l'absence de progrès notable en la matière et la répartition inéquitable et discriminatoire des projets de relèvement rapide posent toujours problème ; il faut remédier à cette situation en s'appuyant sur la résolution 2642 (2022). Nous soulignons en outre l'importance du mécanisme transfrontière. Les lacunes de ce mécanisme et les préoccupations légitimes de la République arabe syrienne à cet égard devront, selon nous, être prises en compte pour la période de prorogation à venir.

En ce qui concerne le processus politique, l'Iran est favorable à la tenue de la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle, compte tenu de l'importance capitale des travaux menés actuellement par cette Commission pour parvenir à une solution politique. La fin de l'occupation et le plein rétablissement du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne sont des conditions préalables à toute solution politique. Dans l'intervalle, le processus d'Astana poursuivra ses efforts pour mettre un terme à la crise et apaiser les souffrances du peuple syrien.

En appui à ces efforts, à la réunion de deux jours qui s'est tenue à Astana les 22 et 23 novembre, les hauts représentants des garants du processus d'Astana ont souligné le rôle crucial joué par la Commission constitutionnelle et se sont de nouveau déclarés disposés à appuyer les échanges en cours entre ses membres et l'Envoyé spécial en sa qualité de facilitateur, pour assurer à long terme la stabilité et l'efficacité des prochaines sessions de la Commission. Ils ont également fait part de leur profonde préoccupation quant à la situation humanitaire, soulignant la nécessité de lever les obstacles et d'accroître l'aide humanitaire fournie à l'ensemble de la population syrienne, dans tout le pays, sans discrimination ni conditions préalables.

La sécurité et la stabilité dans le nord de la Syrie ne peuvent être obtenues qu'en préservant et en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Nous condamnons une nouvelle fois le pillage

des ressources naturelles du peuple syrien, notamment des produits pétroliers, dans les zones occupées par les forces étrangères. Cet acte criminel constitue une violation flagrante de la souveraineté territoriale de la Syrie, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit condamner fermement les agressions et les attaques terroristes incessantes menées par le régime israélien contre la Syrie. Les violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie par le régime israélien, de même que les attaques dirigées de manière systématique et délibérée contre les civils et les infrastructures civiles, en particulier celles menées contre les aéroports commerciaux et les livraisons humanitaires, constituent une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Nous savons que la Charte et le droit international confèrent le droit de légitime défense à la République arabe syrienne.

Nous sommes favorables à ce que la Syrie joue un rôle important dans la région et à l'amélioration de ses relations bilatérales. La communauté internationale doit renforcer la capacité du Gouvernement syrien à assurer la stabilité socioéconomique et à améliorer les conditions de vie du peuple syrien. Une Syrie sûre, stable et prospère est dans l'intérêt du peuple syrien, de la région et de la communauté internationale. Cela pourra également contribuer à faciliter le retour volontaire, sûr et digne des personnes déplacées et des réfugiés syriens chez eux, dans le respect de leur droit de retour. L'Iran continue d'apporter son soutien au peuple et au Gouvernement syriens dans leurs efforts pour rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioğlu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths et l'Envoyé spécial Geir Pedersen.

Depuis plus d'une décennie, 11 ans maintenant, le conflit en Syrie est le principal terreau de l'une des pires catastrophes humanitaires au monde. La Türkiye prend toutes les mesures nécessaires pour permettre les livraisons à travers les frontières de l'aide envoyée par l'ONU ainsi que le passage des convois de l'ONU à travers les lignes de front. Depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022), l'acheminement de l'aide

transfrontière vers le nord-ouest de la Syrie a été régulier, et le point de passage de Bab el-Haoua a permis à lui seul d'acheminer chaque mois une aide transfrontière à des millions de Syriens dans le nord-ouest du pays. La région abrite 2,8 millions de personnes déplacées, dont, hélas, une très grande majorité de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

Les attaques menées au début du mois de novembre contre trois camps de déplacés à Edleb ont fait neuf morts et 70 blessés parmi les civils. Nous constatons avec une vive inquiétude que les abris renforcés construits à l'initiative du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dans cette zone ont également été gravement endommagés. Ces attaques ont aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. Nous invitons toutes les parties concernées à respecter les mémorandums d'accord en vigueur et à mettre fin pour de bon aux attaques contre les civils. Les Syriens ne sont pas et ne seront jamais une cible.

Il est crucial que toutes les régions de la Syrie bénéficient de façon équitable des efforts déployés en matière de relèvement rapide et de résilience. Ces projets doivent être mis en œuvre dans tout le pays sur la base de l'évaluation des besoins effectuée par l'ONU. À cet égard, nous espérons que les besoins communiqués par le Gouvernement intérimaire syrien seront également dûment intégrés dans les plans de relèvement rapide et de résilience élaborés par l'ONU. Le Gouvernement intérimaire syrien réclame depuis longtemps que les régions de Ras el-Aïn et de Tell Abiad bénéficient également de l'aide humanitaire. Après trois ans d'appels répétés, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé ont finalement livré à ces régions, en octobre, des médicaments contre la leishmaniose et le choléra par le biais de l'aide transfrontière. Il faut absolument veiller à ce que cette aide ne soit pas reléguée au rang d'aide ponctuelle, mais qu'elle se poursuive pour répondre aux besoins humanitaires dans ces régions.

Il est également indispensable de s'attaquer aux problèmes liés à l'eau et à l'électricité dans le nord de la Syrie de manière globale, complète et durable, notamment en remédiant aux pénuries d'eau à Bab et à celles d'électricité dans les régions de Ras el-Aïn et Tell Abiad. L'épidémie de choléra a considérablement accru la nécessité d'approvisionner ces régions en eau et en électricité.

Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de la prorogation de l'opération d'aide transfrontière des Nations Unies. Que les choses soient claires : l'aide

transfrontière est un impératif moral et humanitaire. Ce n'est pas une question politique. Il s'agit d'envoyer des vivres, des couvertures, des couches, des produits d'hygiène personnelle, des médicaments et des vaccins aux personnes dont la survie en dépend. Il n'appartient pas au Conseil de sécurité de décider qui, en Syrie, peut recevoir une aide humanitaire ou non. Il lui incombe plutôt d'apporter son appui à cette opération humanitaire des Nations Unies, qui fait l'objet d'un examen minutieux et méticuleux, pour sauver des vies. Nous appelons une nouvelle fois tous les membres à être guidés uniquement par des considérations humanitaires. Nous ne pouvons pas nous permettre de politiser cette question. Cela reviendrait à condamner des civils à la mort.

La Turquie s'engage à contribuer à mettre fin au conflit syrien au moyen d'un processus politique viable et durable facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous espérons que la neuvième session de la Commission constitutionnelle se tiendra au plus tôt sous l'égide de l'Organisation. Nous soutenons les efforts déployés par l'ONU à cette fin.

L'attitude de l'opposition syrienne a été constructive depuis le début du processus. Le régime doit renoncer à son intransigeance et participer activement au processus politique.

L'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG), qui a trouvé refuge dans le nord de la Syrie, fait peser une menace importante sur la sécurité nationale de mon pays. Nos frontières ont été visées à maintes reprises au cours des trois dernières années. Le PKK/YPG et sa filiale, les prétendues Forces démocratiques syriennes (FDS), ont maintenant l'audace de revendiquer ouvertement la responsabilité de leurs attaques contre la Turquie, sur leurs comptes de médias sociaux. L'attaque terroriste perpétrée dans le quartier de la place Taksim, au cœur d'Istanbul, le 13 novembre, a tué six personnes, dont des enfants, et blessé plus de 80 civils. La semaine dernière, le PKK/YPG a perpétré de nouvelles attaques à Karkamiş, un district frontalier de Gaziantep, après que ses chefs de file ont appelé à prendre leur « revanche » sur la Turquie, en visant des zones civiles, dont trois écoles. Une fois de plus, des personnes innocentes ont perdu la vie, dont une enseignante de 22 ans et un garçon de 5 ans. Ces actes sont totalement inacceptables. Pas plus qu'aucun membre du Conseil, nous ne saurions les tolérer.

Les obligations découlant des accords d'octobre 2019, que nous avons conclus avec les États-Unis et

la Fédération de Russie ne sont toujours pas pleinement appliquées, ce qui a accru la menace terroriste pesant sur nos frontières. Aucun État Membre ne peut ni ne devrait tolérer des attaques délibérées contre ses citoyens ou son territoire. Nous continuerons de mener des opérations antiterroristes pour protéger notre peuple et garantir la sécurité de nos frontières, dans l'exercice de notre droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

Les déclarations selon lesquelles nos opérations antiterroristes contre le PKK/YPG risquent de nuire à la lutte contre Daech ne peuvent être plus éloignées de la réalité. Le fait est que Daech reste avant tout une menace pour les pays voisins en raison des agissements et des stratégies malavisées de ceux qui font ce genre de déclarations. Nous avons signalé à maintes reprises que l'on se fourvoyait en sous-traitant la lutte contre Daech à une autre organisation terroriste, à savoir les prétendues Forces démocratiques syriennes, qui en réalité ne sont rien d'autre que le PKK/YPG lui-même. On peut changer le nom de cette organisation terroriste autant de fois qu'on le souhaite, mais on ne peut pas changer son intention. On peut même tourner en dérision les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme en les qualifiant de « démocratiques », ce qui est une insulte à la démocratie. Mais, personne ne changera le fait qu'il s'agit

d'une organisation terroriste, qui a le sang de civils turcs et syriens sur les mains.

À cet égard, comme si cela ne suffisait pas, nous avons entendu aujourd'hui une allusion aux prétendues FDS, selon laquelle celles-ci nient la responsabilité de l'attaque terroriste perpétrée à Istanbul. Reprendre la déclaration d'une organisation terroriste au Conseil de sécurité est totalement inacceptable, et c'est une insulte à notre intelligence. Le but du PKK/YPG n'est pas d'éliminer la menace de Daech en Syrie, mais plutôt de conserver l'appui qu'il reçoit de certains membres de la communauté internationale en maintenant Daech à l'ordre du jour. La vraie lutte contre Daech ne peut être menée qu'avec des acteurs légitimes.

Ceux qui nous suggèrent d'éviter l'escalade et l'instabilité dans la région doivent revoir leurs positions et faire preuve d'une véritable solidarité avec nous dans la lutte contre le terrorisme, qui est, de par sa nature, une source majeure d'escalade, d'instabilité, de violations des droits humains et de souffrances humanitaires. La Türkiye ne cessera jamais d'œuvrer en faveur de ce qui est juste et équitable, afin de parvenir à la paix et à la sécurité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant du régime syrien, je ne lui ferai pas l'honneur d'y répondre.

La séance est levée à 12 h 5.